

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-27

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

Le dispositif de mise en œuvre du schéma départemental de lecture publique adopté en 2002 prévoit des aides à la construction ou l'aménagement des locaux et l'acquisition de mobilier selon les règles suivantes :

☆ **Aides pour les bibliothèques « tête de réseau » :**

- . construction, modernisation ou aménagement : 20 % sur la base de 1 151 € HT/m² plafonnés à 300 m² ;
- . mobilier : 20 % sur la base de 230 € HT/m² plafonnés à 300 m².

☆ **Aides pour les bibliothèques municipales et bibliothèques-relais :**

- . construction : 40 % sur la base de 1 151 € HT/m²)
- . aménagement : 40 % sur la base de 686 € HT/m²) plafonné à 100 m²
- . mobilier : 40 % sur la base de 230 € HT/m²)

En cas de financement de l'Etat, l'aide départementale est ramenée à 20 %.

☆ **Aides pour les points-lecture :**

- . pour la construction ou l'aménagement, possibilité de subvention dans le cadre de la politique départementale d'aide pour travaux sur les bâtiments communaux ;
- . aide forfaitaire de 762 € pour l'acquisition de rayonnages.

Une autorisation de programme de 250 000 € a été votée pour les aides à l'aménagement ou construction de bibliothèques et une autorisation de programme de 25 000 € a été votée par l'Assemblée Départementale pour les aides relatives à l'acquisition de mobilier de bibliothèques.

Je vous propose d'examiner les dossiers déposés par les intercommunalités ou communes suivantes :

A – BIBLIOTHEQUES RELAIS :

♦ **Communauté de Communes Terrasses et Vallées de l'Aveyron :**

Par délibération du 4 décembre 2003, la Communauté de Communes Terrasses et Vallées de l'Aveyron a approuvé la création d'un réseau intercommunal de lecture publique dont elle financera les travaux.

La seconde tranche de travaux prévoit la construction et l'équipement d'une bibliothèque relais à Albias et l'extension de la médiathèque tête de réseau de Négrepelisse, opérations inscrites au contrat de Pays Midi-Quercy année 2.

➤ Bibliothèque relais d'Albias :

Le montant des travaux s'élève à 495 000 € H.T. Une aide départementale de 15 %, à parité avec la Région Midi-Pyrénées, soit **74 250 €**, est inscrite au contrat de Pays année 2.

◆ **Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron :**

➤ Commune de Laguérie :

Dans le cadre de la mise en réseau des lieux de lecture publique de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, la commune de Laguérie a décidé, par délibération du 15 septembre 2005, l'aménagement de sa bibliothèque relais, pour un coût de 44 240 € H.T. de travaux. Cette opération est inscrite au contrat de Pays Midi-Quercy année 2.

Une aide départementale de 20 % peut être accordée, soit **8 848 €** pour les travaux d'aménagement.

➤ Commune de Parisot :

Par délibération du 8 juillet 2005, la commune de Parisot a décidé la construction d'une bibliothèque relais pour un coût H.T. des travaux de 249 993 €.

Cette opération est inscrite au contrat de Pays Midi-Quercy année 2. La dépense subventionnable des travaux est plafonnée à 115 100 €.

Une aide départementale de 20 % peut être accordée, soit **23 020 €** pour les travaux de construction.

◆ **Communauté de Communes Garonne et Canal :**

➤ Equipement mobilier multimédia du réseau intercommunal :

Par délibération du 19 octobre 2005, la Communauté de Communes de Garonne Canal prévoit l'informatisation et la mise en réseau des quatre bibliothèques de : Escatalens, Finhan, Lacourt St Pierre et Monbéqui, pour un coût global de 20 484 € H.T. Cette opération bénéficiant d'une aide de l'Etat, l'aide départementale susceptible d'être accordée est de l'ordre de 20 %, soit **4 096 €**.

Cette opération est inscrite dans le cadre de l'année 1 du contrat de Pays Montalbanais.

B) BIBLIOTHEQUE TETE DE RESEAU :

♦ Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron :

L'extension de la médiathèque de Négrepelisse, approuvée par délibération du 4 décembre 2003, est estimée à 473 000 € H.T. Une aide de 15 %, identique à celle de la Région, est inscrite au contrat de Pays année 2, soit **70 950 €** pour les travaux.

➤ Commune de Labastide St Pierre :

Par délibération du 10 novembre 2005, la commune de Labastide St Pierre prévoit l'équipement de la médiathèque tête de réseau dont la construction est en voie d'achèvement, pour un coût de 60 000 € H.T.

Cette opération est inscrite au contrat de Pays Montalbanais année 1 avec une aide départementale forfaitaire de **12 000 €**.

Si ces propositions d'aides vous agréent, les situations budgétaires seraient les suivantes :

Construction et aménagement, Article 2041412, Sous Fonction 313 :

Autorisation de programme	250 000 €
Engagement précédent	/
Engagement à la présente commission	177 068 €
Reliquat	72 932 €

Mobilier, Article 2041413, Sous Fonction 313 :

Autorisation de programme	25 000 €
Engagement précédent	/
Engagement à la présente commission	16 096 €
Reliquat	8 904 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-27

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 4 février 2002 relative au dispositif de mise en oeuvre du schéma départemental de lecture publique ;

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions suivantes dans le cadre du schéma départemental de lecture publique :

Bibliothèques relais :

** Communauté de Communes Terrasses et Vallées de l'Aveyron :*

- 74 250 € pour la construction et l'équipement d'une bibliothèque relais à Albias représentant 15 % du coût global ; ce projet est inscrit au contrat de Pays année 2 ;

** Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron :*

- 8 848 € pour l'aménagement de la bibliothèque relais de Laguépie représentant 20 % du coût global ;
- 23 020 € pour la construction d'une bibliothèque relais à Parisot représentant 20 % du coût global ;

ces deux projets sont inscrits au contrat de Pays Midi-Quercy année 2 ;

** Communauté de Communes Garonne et Canal :*

- 4 096 € pour l'équipement mobilier multimédia du réseau intercommunal des quatre bibliothèques d' Escatalens, Finhan, Lacourt-Saint-Pierre et Monbéqui, représentant 20 % du coût des travaux ; ce projet est inscrit à l'année 1 du contrat de Pays Montalbanais ;

Bibliothèque tête de réseau :

** Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron :*

- 70 950 € pour l'extension de la médiathèque de Négrepelisse, représentant 15 %, du coût global ; ce projet est inscrit au contrat de Pays année 2 ;

** Commune de Labastide St Pierre :*

- aide forfaitaire de 12 000 € pour l'équipement de la médiathèque tête de réseau de Labastide-Saint-Pierre ; ce projet est inscrit au contrat de Pays Montalbanais année 1 ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041412, sous-fonction 313 (construction et aménagement) et à l'article 2041413, sous-fonction 313 (mobilier) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,